



*Section CFDT des personnels
de la Région Normandie*

COMITE TECHNIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

SPECIAL TELETRAVAIL

INTERVENTION DES ELUS CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, Mesdames et Messieurs les représentant.e.s de l'administration, che.è.r.e.s collègues,

Le Comité technique se réunit aujourd'hui pour adopter les grands principes en matière de télétravail suite à la période de confinement et au gel des demandes de télétravail qui s'en est suivi. La **CFDT** souhaite tout d'abord souligner la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec l'Administration sur ce sujet, en particulier en groupe de travail.

La **CFDT** est de longue date convaincue de l'intérêt du télétravail pour les agents mais aussi pour la collectivité. Elle a fortement soutenu cette évolution dès 2017-2018 lors de l'élaboration de la charte du temps de travail. Dès cette époque elle demandait que soit élaboré un véritable règlement en la matière, notamment pour garantir l'égal accès des agents au télétravail.

Le confinement, décidé au niveau national en mars dernier, a amené la Région à généraliser le télétravail dans l'urgence et de manière imposée afin de protéger la santé des agents. Plus récemment, afin de faire face à l'évolution de la situation sanitaire, elle a mis en place le dispositif de télétravail « sanitaire » permettant la présence d'une seule personne par bureau.

Si dans ce contexte, le télétravail s'est déroulé dans des conditions particulières, cette période a permis à de nombreux agents de découvrir que ce mode de travail présentait des avantages (réduction du temps de déplacement, fatigue moindre, autonomie etc.) mais aussi des risques (isolement, risques psychosociaux, perméabilité vie professionnelle / vie personnelle, non-respect des pauses, maux de dos etc.).

Suite à cette expérience, de nombreuses demandes ont été formulées, amenant l'Administration à décréter une « pause » dans la signature de nouveaux contrats.

Plus que jamais, pour la **CFDT**, il importait de revoir le cadre général de déploiement du télétravail. Les travaux engagés début septembre ont permis d'identifier les nombreux points qui nécessitaient une clarification. Il reste encore beaucoup à faire pour décliner, détailler et formaliser ces grands principes dans un règlement relatif au télétravail, que la **CFDT** souhaite voir examiner lors du Comité technique du 1er décembre 2020.

D'ores et déjà, sans reprendre l'ensemble des revendications que nous avons pu transmettre et diffuser, la **CFDT** souhaite souligner les points suivants :

- L'objectif doit être de favoriser, pour tous les agents dont les activités le permettent, et qui en expriment la volonté, l'accès effectif au télétravail ;
- Aucun poste ne doit être exclu à priori du dispositif, ce sont les activités et les tâches à réaliser qui doivent déterminer le degré d'éligibilité au télétravail ;
- Le déploiement du télétravail nécessite de créer les conditions de réussite à cette nouvelle organisation : formation des agents et des managers, outils, équipements, transparence dans le traitement des demandes etc.;
- Une vigilance doit être accordée aux risques liés au télétravail.

Par ailleurs, l'accès effectif au télétravail pour tous les agents dont les activités le permettent nécessite une révision de l'organisation du travail au sein de la collectivité. Pour la **CFDT**, cela n'est possible qu'en introduisant plus de souplesse dans les modalités de télétravail que celle décidée par l'Administration suite à notre rencontre avec M. le Directeur Général des Services le 16 octobre dernier. A cet égard, nous regrettons donc le caractère trop timoré de ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Enfin, le projet de nouveau cadre général relatif au télétravail nous ayant été transmis jeudi, nous n'avons pu l'analyser et en échanger autant que nécessaire. Pour les élus **CFDT**, ce projet nécessite des échanges complémentaires en groupe de travail. C'est pourquoi, à ce stade, nous ne pouvons que prendre acte de ses grandes lignes en nous abstenant.

Merci de votre attention.

Les élus **CFDT** au Comité Technique